

L'an deux mil dix-neuf le sept novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du vingt-neuf octobre deux mil dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

**Présents :** CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEQUIER Monique – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – SIMONNET Emmanuel – THEISOHN Heike - TIDIER Isabelle

**Excusés avec pouvoir :** BRIOLE Jean-Pierre donne pouvoir à AGAZZI Claude - GRINDEL Xavier donne pouvoir à CHARRIN Philippe  
Monsieur Claude AGAZZI est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

**DELIBERATION N°2019\_040 : ACQUISITION DE LA PARCELLE N°AL110 - CHEMIN DE L'ORATOIRE SAINTE-VICTOIRE**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle n°AL 110 – Chemin de l'Oratoire Sainte-Victoire – Superficie 1 764 m<sup>2</sup> - pour un montant de 5 000 € dont 2 000 € de frais d'agence ;
- **DE DIRE** que les frais d'actes en résultant seront pris en charge par la commune ;
- **DE DIRE** que les montants sont prévus au chapitre 21 du budget prévisionnel 2019 qui présente les crédits disponibles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_041 : APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône tel qu'il figure en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_042 : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES BOUCHES-DU-RHONE POUR L'ADHESION AU POLE SANTE**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'adhésion au Pôle Santé du Centre de gestion des Bouches-du-Rhône telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_043 : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES BOUCHES-DU-RHONE POUR UNE PRESTATION DE SERVICES D'AIDE A L'ARCHIVAGE**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de prestation de service d'aide à l'archivage avec le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_044 : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR LES SERVICES DE FOURRIERE POUR CHIENS**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention avec la Ville d'Aix-en-Provence pour les services de fourrière telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_045 : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE POUR L'USAGE DES APPUIS D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention avec Orange pour l'usage des appuis d'éclairage public en bois ou en béton pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de télécommunications électroniques telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_046 : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2019**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présentés ci-après :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable	Surface
A12-290	Taillis simple	220 m3	5.50 ha

- **DE DEMANDER** l'Office national des forêts de procéder en 2019 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus ;
- **DE DIRE** que le mode de commercialisation sera défini en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment pour effectuer toutes les démarches utiles à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- **DE DIRE** que Monsieur le Maire ou son représentant assistera au(x) martelage(s) de la parcelle concernée.

**DELIBERATION N°2019\_047 : BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°3**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessous ;

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-10223 : T.L.E.	0.00 €	26 632.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 632.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-19002 : Travaux de Proxi 2019-n° 2	73 135.72 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-19003 : Requalification voirie communale	0.00 €	88 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238-14003 : Requalification centre village	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 496.28 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>88 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 496.28 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>73 135.72 €</b>	<b>114 632.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 496.28 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>41 496.28 €</b>		<b>41 496.28 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_048 : OPERATION D'EMBELLISSEMENT DES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE AVEC LE CAUE ET LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE - MODIFICATION DU TAUX DE SUBVENTION DE LA COMMUNE (ERREUR MATERIELLE)**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement d'attribution tel qu'il est présenté en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_049 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES COURTS DE TENNIS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE VAUVENARGUES**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition des courts de tennis du Vallon des sports avec l'Association sportive de Vauvenargues telle qu'elle est présentée en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_050 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AMICALE DES SAPEURS FORESTIERS DE PEYROLLES**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** à l'Amicale des Sapeurs forestiers de Peyrolles une subvention de fonctionnement d'un montant de **1 000 €** au titre de l'année 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_051 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** l'indemnité de conseil avec un taux de 100 % prévue par les textes susvisés à Monsieur Jean-François BLAZY, comptable public, installé à Aix Municipale et Campagne, pour l'année 2019 et jusqu'au prochain renouvellement de l'assemblée délibérative ou jusqu'à la date de cessation de ses fonctions si elle est antérieure ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6225 du budget communal 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2019\_052 : TRAVAUX DE PROXIMITE - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « Travaux de proximité : espaces et bâtiments communaux » selon le plan de financement ci-dessous :

CHARGES		PRODUITS		
Nature des charges	Montant € HT	Participations	%	Montant
Assèchement des murs par traitement des remontées capillaires	<b>8 640.00</b>	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	70	30 588.70
• Logement communal Rue Baron	4 320.00			
• Logement communal Place Verdun	4 320.00			
Reprise de l'étanchéité d'une partie du parvis de la mairie	<b>7 323.52</b>			
Réalisation de l'enduit intérieur du clocher de l'église Saint Sidoine	<b>7 035.00</b>			
Réalisation de 35 mètres de gardes corps pour accéder à l'espace communal La Caserne	<b>8 750.00</b>			
Aménagement de la cuisine de la mairie	<b>5 250.00</b>			
• Maçonnerie	3120.00			
• Plomberie	1380.00			
• Electricité	750.00			

Remise en peinture des grilles et escalier métallique de l'école ; des grilles et des jardinières du parvis ; et des grilles de la treille	<b>4 199.62</b>	Commune	30	13 109.44
Aménagement de voirie Route de la libération	<b>2 500.00</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>43 698.14</b>	<b>TOTAL</b>		<b>43 698.14</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à solliciter la subvention la plus haute possible auprès du Département dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour affichage du 19/11/2019 au 19/01/2020

Transmission au contrôle de légalité le 19/11/2020

**Coralie BARTE**  
Directeur Général des Services